



**PREAVIS MUNICIPAL No 11/2023**

**Demande de crédit de CHF 122'373.00 pour la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de la voirie et de la caserne du feu.**

---

Délégué municipal : **MATHEZ Laurent**

Au Conseil communal de St-Cergue

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**1. But**

Le présent préavis a pour but l'achat et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de la voirie ainsi que la caserne des pompiers. Ce bâtiment offre un potentiel très intéressant au niveau énergétique qui permettra d'engendrer des économies importantes sur la consommation d'électricité.

Cet investissement va dans le sens d'une certaine indépendance énergétique tout en développant notre stratégie de développement durable.

**2. Exposé des motifs**

La Confédération a alerté déjà en fin d'année dernière, les entreprises, les collectivités publiques et les particuliers sur le risque de pénurie énergétique à moyen terme, plus particulièrement, dans le domaine de la fourniture électrique. Les différents défis écologiques comme le passage des véhicules à l'électrique et l'incertitude sur les marchés mondiaux ne vont faire qu'augmenter les aléas et pousser les prix vers le haut.

Il est donc urgent de prendre des dispositions pour limiter ces risques et l'impact des hausses de tarifs sur l'électricité.

Par ailleurs, et dans le cadre de la planification énergétique communale, la Municipalité souhaite définir des solutions d'approvisionnement adaptées à ses besoins et aux ressources locales.

« Développer la production d'électricité photovoltaïque » est devenu un objectif clair pour la Commune. La production locale d'électricité à partir du solaire photovoltaïque permet de diversifier l'approvisionnement de la commune, de réduire les émissions de CO2 liées à l'importation d'électricité et de réduire la dépendance énergétique.

Pour amortir une installation photovoltaïque, on compte généralement 15 à 20 ans si une partie de l'électricité produite peut être consommée sur place. Or, la durée de vie du système est de 25 à 30 ans, voire plus. Investir dans le solaire est donc une bonne opération financière. Intégrer l'énergie

le plus tôt possible dans le développement communal permet d'être cohérent et de prévoir certaines solutions qui nécessitent du temps pour leur réalisation, comme les chauffages à distance ou la géothermie de moyenne profondeur.

La Commune de Saint-Cergue encourage ses administrés vers cette indépendance énergétique en instaurant depuis mars 2022 une subvention communale pour ces équipements solaires. De la même manière, elle se doit être exemplaire pour l'approvisionnement en énergie de ses propres bâtiments et du territoire communal, en initiant des projets d'installations de panneaux photovoltaïques.

Ce préavis est également une première réponse à la motion « Développement Durable de St-Cergue », déposée le 14 juin 2022, et va dans le sens de nos engagements du Plan Energie et Climat Communal PECC.

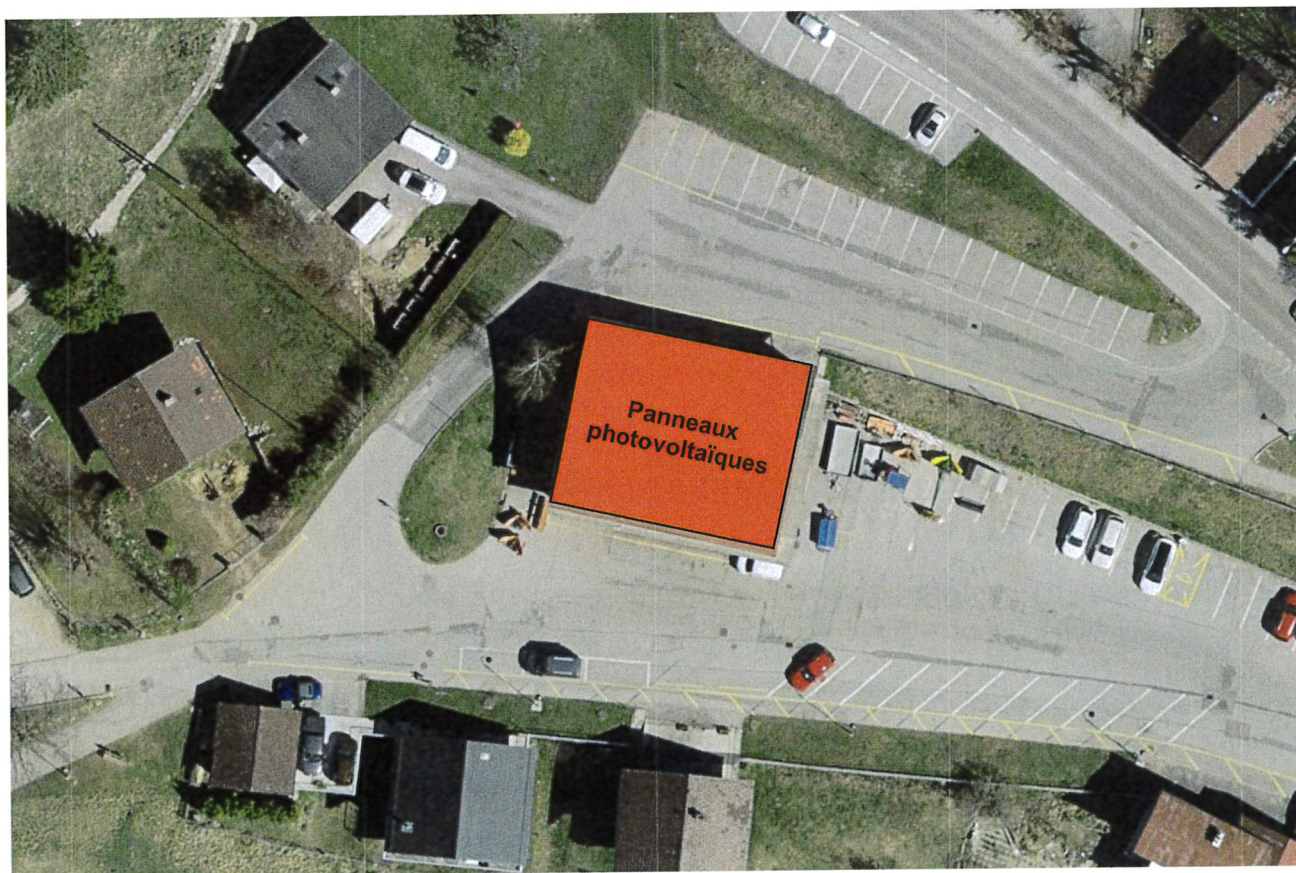
### **3. Données techniques**

|                                    |   |                     |
|------------------------------------|---|---------------------|
| Nombre de panneaux                 | : | 143                 |
| Production estimée                 | : | 60'000 kWh/an       |
| Surface utilisée                   | : | 279 m <sup>2</sup>  |
| Emission de CO <sub>2</sub> évitée | : | 31.90 tonnes par an |

Visualisation de la consommation du bâtiment et de la production photovoltaïque sur application mobile et sur ordinateur.

Une partie de l'énergie produite servira aux besoins propres du bâtiment et le surplus sera revendu à la Romande Energie.

L'ensemble de la toiture du bâtiment sera utilisé et recouvert de panneaux photovoltaïques.





#### 4. Financement

Le financement de cette installation photovoltaïque tient compte de la fourniture et la pose du matériel et de l'appareillage nécessaire pour auto-consommer l'énergie ou la revendre à un prestataire, le tout avec des produits de grande qualité, disposant de garantie de 15 ans pour les panneaux et de 12 ans pour l'onduleur.

Plusieurs entreprises spécialisées ont été approchées et nous avons défini plusieurs critères pour pouvoir comparer les offres, tels que le prix, la puissance fournie, la provenance et la qualité de produits proposés et les références. Le devis de l'entreprise Timatec a été retenu.

Voici la décomposition des coûts de cet investissement :

| Travaux Bâtiment Voirie/Feu             | CHF                |
|-----------------------------------------|--------------------|
| Fourniture des panneaux photovoltaïques | 55'955.80          |
| Montage des panneaux photovoltaïques    | 40'758.30          |
| Démarches administratives               | 1'250.00           |
| Contrôle OIBT                           | 714.60             |
| Autoconsommation                        | 863.35             |
| Borne de recharge                       | 4'224.85           |
| Rabais -5.00 %                          | -5'188.34          |
| TVA +7.70 %                             | 7'590.55           |
| <b>Subvention Pronovo Confédération</b> | <b>- 17'373.00</b> |
| Pose échafaudage (estimation)           | 6'000.00           |
| Réparations toiture                     | 5'000.00           |
| Divers et imprévus 5%                   | 5'203.90           |
| <b>Total TTC</b>                        | <b>105'000.00</b>  |

Au total, le financement brut demandé est de **CHF 122'373.00** sur lequel il faut déduire la subvention de la Confédération estimée à CHF 17'373.00, soit un montant net de **CHF 105'000.00**, ce qui représente un prix de **CHF 1.56** par kW installé.

## 5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis No 11/2023 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme
- ouï le rapport de la commission énergie
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

### DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de la voirie et de la caserne du feu,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF 122'373.00 TTC**,
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante,
- **d'amortir** l'investissement net de **CHF 105'000.00** au maximum en 10 ans, par prélèvement sur le fond de réserves affectées pour amortissement et investissements futurs – compte de bilan 9282.01.

*Ainsi délibéré en séance de municipalité du 21 août 2023.*

Au nom de la municipalité

Le syndic



Paul Ménard



La secrétaire



Joëlle Carriot